

# Le Bulletin Municipal



Volume 64

Février 2018

## *Prochaine assemblée municipale*

L'assemblée du conseil municipal aura lieu mardi le 13 mars 2018  
à 19h00, au 568, rue Principale, à la salle Narcisse Tremblay.

## *Calendrier des assemblées ordinaires 2018*

### **Voici la date des séances ordinaires**

Toujours le deuxième mardi du mois, ces séances auront lieu au 568, rue Principale à la salle municipale de Colombier, à 19h00.

10 avril	2018				
08 mai	2018	12	juin	2018	
10 juillet	2018	14	août	2018	
11 septembre	2018	09	octobre	2018	
13 novembre	2018	11	décembre	2018	

**BIENVENUE À TOUS**

## *Bibliothèque municipale*

Les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale sont les lundis de 13h30 à 15h30. Le numéro de téléphone est le 418-565-3013. Les cartes de membres sont à renouveler en janvier. Veuillez encourager notre bibliothèque municipale.



**Budget présenté à la séance extraordinaire du 30 janvier 2018 à 19h00  
à la salle Narcisse Tremblay, au 568, rue Principale, sous la présidence  
de son honneur la mairesse madame Marie-France Imbeault.**

Membres du Conseil municipal,  
Citoyens, citoyennes de la Municipalité de Colombier,

À titre de mairesse de la Municipalité de Colombier, j'ai le plaisir d'annoncer que le conseil municipal a adopté, mardi le 30 janvier 2018, les prévisions budgétaires pour l'année 2018.

Le budget 2018 sera de : **1 420 514 \$**

***Taxes municipales***

- le taux de la taxe foncière restera à 1.68 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2018;
- le tarif d'aqueduc demeure à 155.00 \$ pour une résidence et de 175.00 \$ pour un commerce ;
- le tarif d'égout demeure le même soit 99.00 \$ pour une résidence et de 109.00 \$ pour un commerce ;
- le taux d'intérêts a été fixé à 10% sur les arriérés de taxes et la facturation diverse.

***Taxes aqueducs***

- La taxe spéciale d'aqueduc des deux secteurs, soit Sainte-Thérèse et Saint-Marc, est fixée à 0.00032 du 100.00 \$ pour le règlement du réseau et ce, pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité qui doit supporter 22% du solde financé et un tarif de 112.40 \$ de plus pour les usagés du réseau d'aqueduc.

***Tarif***

- Le tarif du secteur du Cap-Colombier et de l'Anse-au-Sable demeure à 250.00 \$ pour le déneigement des chemins.

Voici les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.



# Municipalité de Colombier

## REVENUS

Taxe foncière	523 288
Eau	41 120
Égouts	8 485
Matières résiduelles	91 434
Enlèvement de neige Cap-Colombier et Anse-au-Sable	13 750
Service de la dette (réseau aqueduc Ste-Thérèse St-Marc)	35 347
<b>TOTAL :</b>	<b>713 424</b>

École primaire et secondaire	16 575
Péréquation	301 569
Terres publiques	45 294
<b>TOTAL :</b>	<b>363 438</b>

Location d'espace	3 880
Photocopies et fax	25
Amendes et pénalités	150
Intérêts arriérés de taxes	4 000
Vente de matériels	1 000
Abonnements bibliothèque	50
Licences et permis	850
Droit de mutation	2 500
<b>TOTAL :</b>	<b>12 455</b>

Caureq	1 500
Autres revenus	2 000
<b>TOTAL :</b>	<b>3 500</b>

Subvention réseau aqueduc	144 697
Subvention agente de développement de la MRC	30 000
<b>TOTAL :</b>	<b>174 697</b>

<b>Réseau routier</b>	<b>153 000</b>
-----------------------	----------------

<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>1 420 514</b>
----------------------	------------------

## DÉPENSES



Administration générale	853 319
Sécurité publique	112 372
Voirie municipale	160 918
Enlèvement de la neige	186 086
Éclairage des rues	10 756
Transport-circulation et stationnement	2 500
Hygiène du milieu (eaux, égout, ordures)	185 761
Aménagement, urbanisme et développement	259 660
Loisirs et culture	66 400
Intérêts autres	500
Règlement d'emprunt réseau St-Marc	58 600
Intérêts règlement d'emprunt réseau St-Marc	23 642

<b>TOTAL :</b>	<b>1 420 514</b>
----------------	------------------

**Le rôle d'évaluation pour 2018 est de :**

	Valeur imposable	Valeur non imposable	Totaux
Terrains	8 488 100	3 119 700	11 607 800
Bâtiments	22 660 000	2 630 200	25 290 200
Immeubles	<b>31 148 100</b>	<b>5 749 900</b>	<b>36 898 000</b>

### CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est calculée de la façon suivante: la valeur imposable du rôle d'évaluation 2018 (31 148 100) multipliée par le taux de taxe foncière (1.68\$).

### REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT POUR 2018

École primaire	16 575
Péréquation	301 569
Terres publiques	45 294
Ministère des Transports	143 000
Subvention MRC	30 000
Subvention réseau aqueduc	144 697

<b>Total :</b>	<b>681 135</b>
----------------	----------------



## AUTRES REVENUS LOCALES

Ces revenus proviennent de location d'espace, de photocopies, du télécopieur, d'amendes, d'intérêts arriérés de taxes, de vente de matériels, d'abonnements à la bibliothèque, de licences et de permis, des droits de mutation, Caureq et autres revenus pour un total de **15 955 \$**.

## TAXES NON PAYÉES

En date du **26 janvier 2016**, nous avons **88 637.09 \$**, de taxes non payées, en date du **2 janvier 2017**, nous avons **56 399.21 \$**, et en date du **24 janvier 2018**, nous avons **61 135.61\$** en retard. À ceux et celles qui ont de la difficulté à payer les taxes, nous demandons votre collaboration. Contactez-nous afin de prendre un arrangement de paiement. Merci !

En terminant, je tiens encore une fois à souligner la collaboration de tous les élus et du personnel de la municipalité dans l'élaboration du présent budget.

Marie-France Imbeault, mairesse  
**Municipalité de Colombier**



## VEUILLEZ PRENDRE NOTE : CONCOURS MAISONS FLEURIES 2018 ET CONCOURS DÉCORATION DE NOEL 2018

Le conseil municipal a décidé lors du budget de faire un concours de Maison Fleuries 2018 et un concours de décoration de Noël. Nous allons donner plus d'information dans un prochain bulletin.

## Bibliothèque municipale

Pour tous les usagers de la bibliothèque municipale de Colombier, veuillez prendre note qu'il est temps de renouveler votre abonnement en ce début d'année 2018. Les cartes de membre sont au coût de 10\$ par personne ou de 15\$ par famille. Pour vous réabonner, présentez-vous sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, soit les lundis de 13h30 à 15h30, ou contactez Johannie Gaudreault au bureau municipal.



## **COMMUNIQUÉ IMPORTANT**

Depuis le 26 janvier 2018, le bâtiment des Loisirs Colombier a été remis à la Municipalité de Colombier

Toutes personnes désireuses de louer le bâtiment pour des activités familiales, doivent s'adresser à la municipalité de Colombier au 418-565-3343.



---

### **Assemblée générale annuelle du CDETC**

Le Comité de développement économique et touristique de Colombier (CDETC) tiendra son assemblée générale annuelle le mardi 27 février prochain à 19h30 à la salle de conférence du bureau municipal. Bienvenue à tous!

---

### **VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**



#### **Rédaction du bulletin**

Claire Savard, directrice générale

Milaine Charron, directrice générale adjointe

Johannie M. Gaudreault, agente de développement

Site Internet : [www.municipalite.colombier.qc.ca](http://www.municipalite.colombier.qc.ca)

Courriel : [info@municipalite.colombier.qc.ca](mailto:info@municipalite.colombier.qc.ca)